

COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 16 Octobre 2017 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Guy Massé, Maire

Absents excusés : M. Scherer (pouvoir à M. Gervais), M. Busch, Mme Caillaut (pouvoir à Mme Boury), Mme Dembélé (pouvoir à M. Dubois), Mme Meneau (pouvoir à M. Capy)

Absent : M. Capy arrivé après l'approbation des comptes rendus de séances

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude Audin

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, les comptes rendus des séances du Conseil Municipal des 30 juin et 31 Août 2017.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du Service de l'Eau potable.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du Service de l'Assainissement.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de rembourser aux associations locales les frais occasionnés par l'organisation des activités jeunesse.
- **DEMANDE**, à l'unanimité le remboursement des fournitures scolaires aux communes dont les enfants ont fréquenté les écoles d'Ouzouer au cours de l'année scolaire 2016/2017
- **FIXE**, à l'unanimité les prix du Concours des Maisons Fleuries 2017
- **EMET** à 10 voix pour et 2 voix contre, (M. Mendak concerné par cette affaire, se retire et ne participe pas au vote) un avis favorable à la conduite d'études de faisabilité relatives à des projets éoliens sur la Commune.
- **RENOUVELLE** à 11 voix pour et 2 abstentions la convention d'occupation temporaire pour l'aménagement et l'entretien de la halte nautique
- **AUTORISE**, à 11 voix pour et 2 abstentions, Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental, en vue d'obtenir son accord sur le projet d'aliénation partielle du chemin rural de Gien à Saint Fiacre inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées et sur l'itinéraire de remplacement proposé.

■ **Affaires diverses**

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de la demande de subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police et de la redevance des mines, pour l'aménagement du carrefour de la Route de la Bussière et de l'Avenue de la République ainsi que la pose de coussins berlinois dans le secteur du Fort Brossard, ces dossiers ont été proposés par Mme QUAIX et M. LECHAUVE pour des aides à hauteur d'environ 40%.

Monsieur le Maire fait savoir que la nouvelle solution de chauffage de la salle polyvalente sera installée au cours de la semaine du 23 au 27 Octobre 2017.

Mme LECLERCQ souligne l'exceptionnelle soirée passée avec le SIRBA OCTECT dans le cadre des Concerts de Poche le 30 septembre dernier à la salle polyvalente. Plus de 200 personnes ont apprécié cette belle prestation dans une ambiance très chaleureuse.

Elle indique que le repas de Noël des Anciens se tiendra à la salle polyvalente le Dimanche 10 Décembre et ajoute que les colis de Noël seront distribués au cours de la semaine suivante.

Monsieur le Maire signale que l'Arbre de Noël des enfants du personnel communal aura lieu le mardi 19 Décembre.

Mme BOURY précise que le spectacle et le Marché de Noël des enfants de l'école auront lieu le vendredi 22 Décembre à 17h00 à la salle polyvalente.

Elle indique que la rentrée scolaire s'est bien passée et que les effectifs se montent à 90 élèves dont 24 enfants en petite et moyenne section, 17 en grande section et CP, 25 en CE1/CE2 et 24 en CM1/CM2.

Elle ajoute que c'est la même enseignante qui assure le quart de décharge de la Directrice ainsi que le complément du temps partiel de l'une des maîtresses.

Elle donne des informations sur la cantine scolaire :

44 enfants en moyenne l'ont fréquentée en fin d'année scolaire dernière, 46 actuellement.

Les menus ont été enrichis de produits locaux (travail avec MM. Lelouvier et Neuhaus), des crottins de chèvre s'ajouteront bientôt à cette liste et un projet est à l'étude pour des poulets

Elle indique que la cantinière s'est associée au projet pédagogique des enseignants axé sur le thème du monde en proposant des menus à thème d'autres pays.

Elle ajoute que l'accueil de loisirs fonctionne avec une dizaine de réguliers et quelques occasionnels malgré la vingtaine d'inscriptions préalable, elle souligne un temps présence principal entre 9h et 12h et une fréquentation de 153h en septembre.

Elle précise que l'inauguration de la nouvelle aire de jeux de l'école maternelle aura lieu vendredi 20 octobre à 16h30.

Monsieur le Maire fait savoir que les prix des Maisons Fleuries 2017 seront remis le mardi 14 novembre 2017. Il présentera ses vœux à la population le 12 janvier 2018 à 19h00.

M. Capy signale qu'on lui a rapporté une augmentation importante des taxes foncières. M. le Maire répond que consécutivement à la fusion des communautés de communes, il a fallu harmoniser le montant de la taxe des ordures ménagères. Il précise que les élus communautaires ont souhaité ne pas pénaliser les contribuables et ont donc décidé de diminuer les taux de taxe d'habitation et taxes foncières pour ceux dont la taxe des ordures ménagères augmentait. Un tableau d'information a été établi et est disponible en mairie et sur son site internet ainsi que sur celui de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire précise que les budgets du SMICTOM et SYCTOM sont équilibrés.

Monsieur Mendak s'interroge néanmoins sur le fait que le montant de la contribution aux ordures ménagères ne diminue pas malgré une optimisation de la déchetterie qui fonctionne maintenant à plein rendement. M. le Maire explique que des travaux nécessaires pour répondre aux diverses mises aux normes et mises en conformité obligatoires ont dû être effectués ainsi que la construction d'une station de traitement des NOX (même polluant que les voitures) qui ont généré de plus de 3 millions de frais et ont été entièrement autofinancés. Il ajoute qu'en 2019 les annuités d'emprunts en cours contractés pour la construction de l'usine d'incinération diminueront sensiblement .

M. Mendak s'inquiètent des modalités d'installation des compteurs linky qui nécessiteraient qu'aucun appareil ne soit en fonctionnement à cette occasion sous peine de les endommager et souligne les actions des associations de consommateurs à ce sujet. Mme Boury répond que le compteur de l'un de ses proches a été changé en l'absence de ce dernier mais que cela n'a occasionné aucun dommage.

Le Maire,
Guy Massé